

Cognac de Collection

Jean Groperrin

Les nombreuses années passées à exercer son métier de courtier de campagne, ont permis à Jean Groperrin de s'apercevoir qu'un patrimoine exceptionnel dormait dans les chais.

Certains viticulteurs, par tradition, gardent chaque année une partie de leur récolte pour les vendre 20, 30 ou 50 ans plus tard, au plus offrant. Pour d'autres familles, c'est un devoir de transmettre d'une génération à l'autre quelques barriques, qui témoignent d'un événement dans l'histoire de la famille. Parfois, ce Cognac apparaît sur le marché.

Jean Groperrin a décidé de sortir ces produits de l'anonymat, intuitivement persuadé qu'il ne serait pas le seul à s'émouvoir de la sincérité d'un Cognac provenant directement du récoltant avant qu'il ne soit absorbé par des grandes maisons de négoce. Il démontre qu'un lien subtil existe entre la qualité du Cognac et la qualité de l'homme qui l'avait produit et élevé.

N'est retenu que le Cognac qui présente un réel intérêt pour ses arômes et la qualité de son vieillissement, sans adjonction de sucre ni caramel.

Guilhem Groperrin, qui a repris l'affaire familiale, nous indique que l'âge et la provenance de chaque Cognac de Collection sont garantis par une bande scellée sur la bouteille et toute manipulation s'effectue en présence d'un huissier de justice.

